



Mairie de Fougeré

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le



ID : 085-218500932-20251110-5_20251106-DE

Département de la Vendée

Tarifs à compter du 1er/01/2026

Délibération n°2025-11-06 du 10/11/2025

Droit de place des commerçants ambulants sur la place de l'église avec la mise à disposition de la borne foraine de distribution d'énergie *	
Présence régulière (3 fois ou plus dans le mois) : → par mois avec utilisation de l'électricité	20,00 €
Présence occasionnelle : → par présence avec utilisation de l'électricité	10,00 €

* les modalités de paiement sont établies comme suit : **par trimestre**